

COMMERÇANT AMBULANT Personne morale

La présente fiche recense les cas ci-après :

1. Demande initiale de carte d'ambulant
 - a. avec demande déposée en même temps que le dossier de création d'entreprise
 - b. avec demande déposée séparément du dossier de création d'entreprise.
2. Demande de mise à jour de carte.
3. Demande de renouvellement de carte.
4. Demande de duplicata de carte.

1. DEMANDE INITIALE DE CARTE D'AMBULANT

a) DEMANDE DEPOSÉE EN MEME TEMPS QUE LE DOSSIER DE CRÉATION D'ENTREPRISE

L'obtention de la carte s'effectue en deux temps :

- tout d'abord immatriculation de l'entreprise,
- création de la carte dans un second temps, une fois l'entreprise immatriculée.

Liste de pièces pour l'obtention de la carte :

- Copie de l'imprimé M0 qui vaut déclaration de la demande de carte.
- 1 photographie d'identité récente en couleur du ou des dirigeants.
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (quittance EDF, loyer, téléphone fixe, dernière taxe foncière ou d'habitation...). Si l'exploitant (de moins de 25 ans) est hébergé, attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.
- Justificatif d'identité : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, ou copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du titre de circulation à jour.
- Chèque de 30 € établi à l'ordre de la CCI de Grenoble.

Ensuite :

- Une fois votre entreprise immatriculée, un extrait Kbis vous est automatiquement adressé. Il faudra alors nous l'adresser, ou le déposer à nos guichets, pour compléter votre dossier de demande de carte. C'est seulement à ce moment-là que nous pourrons déclencher la commande et la fabrication de la carte.

**b) DEMANDE DEPOSÉE SEPARÉMENT
DU DOSSIER DE CRÉATION D'ENTREPRISE**

Liste de pièces :

- [Formulaire Cerfa de déclaration préalable d'une activité ambulante](#)
- Extrait Kbis de moins de 3 mois OU si la personne morale est établie dans l'Union européenne, une copie du certificat d'inscription pour une activité commerciale à l'étranger
- 1 photographie d'identité récente **en couleur** du ou des dirigeant(s)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (quittance EDF, loyer, téléphone fixe, dernière taxe foncière ou d'habitation...). Si l'exploitant (de moins de 25 ans) est hébergé, attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.
- Justificatif d'identité : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, ou copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du titre de circulation à jour.
- Chèque de 30 € établi à l'ordre de la CCI de Grenoble.

2. DEMANDE DE MISE A JOUR DE LA CARTE

Assurez-vous, avant toute chose, que les informations figurant sur votre Kbis sont conformes à la réalité. Dans la négative, nous nous verrions dans l'obligation de vous demander d'effectuer une formalité de régularisation (modification) avant de procéder à la mise à jour de votre carte.

Liste de pièces :

- [Formulaire Cerfa de déclaration préalable d'une activité ambulante](#)
- Extrait Kbis modifié de moins de 3 mois OU si la personne morale est établie dans l'Union européenne, une copie du certificat de modification de son inscription pour une activité commerciale à l'étranger.
- 1 photographie d'identité récente **en couleur** du ou des dirigeant(s).
- Le cas échéant, pouvoir pour le mandataire.
- Chèque de 30 € établi à l'ordre de la CCI de Grenoble.

3. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE

Assurez-vous, avant toute chose, que les informations figurant sur votre Kbis sont conformes à la réalité. Dans la négative, nous nous verrions dans l'obligation de vous demander d'effectuer une formalité de régularisation (modification) avant de procéder à la mise à jour de votre carte.

Liste de pièces :

- [Formulaire Cerfa de déclaration préalable d'une activité ambulante](#).
- Extrait Kbis de moins de 3 mois OU si la personne morale est établie dans l'Union européenne, une copie du certificat d'inscription pour une activité commerciale à l'étranger.
- 1 photographie d'identité récente **en couleur** du ou des dirigeant(s).
- Le cas échéant, pouvoir pour le mandataire.
- Justificatif d'identité : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, ou copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du titre de circulation à jour. Chèque de 30 € établi à l'ordre de la CCI de Grenoble.

4. DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE

Liste de pièces :

- Justificatif d'identité : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, ou copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du titre de circulation à jour.
- Selon les cas : attestation sur l'honneur de perte ou récépissé de déclaration de vol ou carte d'ambulant détériorée.
- Chèque de 30 € établi à l'ordre de la CCI de Grenoble.

Retrouvez toutes les infos sur : grenoble.cci.fr
Des outils pour booster votre business : boutique.grenoble.cci.fr/